

Le plan alerte et gestion des situations d'urgence sanitaire

Canicule, légionellose, grippe aviaire, risques chimiques, biologiques... nécessitent une coordination optimale entre les services de l'État et leurs sources d'information (hôpitaux, médecins libéraux...) pour gérer au mieux les situations de crise. Le plan « alerte » définit les objectifs et les actions à mettre en œuvre pour y parvenir : mieux s'organiser, mieux surveiller, renforcer les partenariats.

La conférence régionale de santé veille à la mise en œuvre du PRSP

La conférence régionale de santé, c'est le parlement de la santé en région.

Elle comprend 120 membres représentant l'ensemble de la société civile : professionnels, usagers, institutionnels, élus, acteurs de la vie économique et sociale.

Elle est consultée par le préfet de région sur le PRSP ; elle participe au suivi et à l'évaluation du PRSP.

Elle veille au respect des droits des personnes malades et des usagers du système de santé. À cet effet, elle établit chaque année le rapport type des conditions dans lesquelles ces droits sont appliqués et respectés.

Pour joindre la conférence

Secrétariat : DRASS Rhône-Alpes
107, rue Servient 69418 Lyon Cedex 03
Tél : 04 72 34 74 12
Fax : 04 78 95 18 77
E-mail : dr69-prsp@sante.gouv.fr
www.rhone-alpes.sante.gouv.fr

Conception graphique
Anne Fraysse, www.annefraysse.com
Rédaction
Sylvie Finand, MCI France
Impression Delta

plan

régional de santé publique

RHÔNE-ALPES 2006-2010



Les priorités de santé publique



Lutter contre les disparités sociales, économiques et territoriales en matière de santé, tel est l'objectif du plan régional de santé publique (PRSP) de Rhône-Alpes.

Ses priorités s'organisent autour de ces 3 axes :

- Réduire les inégalités de santé,
- Prévenir les pathologies les plus graves (cancers, maladies cardio-vasculaires...)
- Améliorer la prise en charge des plus fragiles

Réduire les inégalités, c'est faciliter l'accès aux soins et à la prévention

- Pour des populations marginalisées (jeunes isolés, en errance, travailleurs saisonniers, populations précaires) en développant l'accès au **dépistage, aux bilans de santé**, en repérant les risques liés à l'environnement (saturnisme, monoxyde de carbone)
- Pour des personnes manquant de mobilité ou situées loin de tout auxquelles une **offre de transport ou le développement de services mobiles** seraient utiles

Réduire les facteurs de risque majeur de mortalité, c'est agir pour prévenir

- L'usage du tabac, la consommation excessive d'alcool, de drogues notamment chez les jeunes
- Le suicide des jeunes en développant des dispositifs d'écoute et de soutien
- La souffrance psychique liée aux conditions de travail
- Les comportements à risque des jeunes (conduite sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue ; risques d'infections sexuellement transmissibles et de grossesses non désirées)

C'est développer la prévention périnatale : informer les femmes enceintes des risques liés à la consommation d'alcool, de tabac, de toxiques et de médicaments, promouvoir l'allaitement maternel. C'est aussi promouvoir les dépistages organisés existants (sein, colon...).

C'est enfin organiser une prévention spécifique pour les personnes âgées afin qu'elles évitent les chutes, qu'elles s'alimentent correctement, que soient dépistés la dépression, les troubles de la mémoire...

Améliorer la prise en charge et la qualité de vie des personnes fragilisées, c'est

- Mieux prendre en charge la douleur au domicile des patients
- Les informer et les sensibiliser au bon usage du médicament
- Développer leur éducation pour la santé afin qu'ils vivent mieux
- Développer l'information et le soutien aux patients et aux aidants
- Mieux prendre en charge les personnes en difficulté avec l'alcool

Le PRSP, arrêté par le préfet de région le 1/09/2006, mobilise les institutions concernées par la santé publique (assurance maladie, Etat, Conseil régional, autres collectivités locales...) autour de ces axes : ainsi, une réelle politique régionale de santé verra le jour.

Le PRSP, c'est aussi

Le plan régional santé environnement (PRSE)

Ce plan vise à protéger la santé en agissant sur l'environnement. Ses objectifs : garantir un air et une eau potable de bonne qualité, prévenir les maladies liées à l'environnement, informer le public et protéger les populations sensibles (femmes enceintes et enfants).